

Contribution scolaire

	Maternelle	Primaire
Montant en euros par mois (sur 10 mois)	32	34
Montant en euros pour l'année	320	340
Autres frais le cas échéant	Sortie car, atelier cuisine, séjour pédagogique ...	

Réduction de 7 €/mois pour le 3ème enfant

Restauration

Le prix du repas est fixé à **4.50 €**

Vous devrez inscrire vos enfants par le biais du portail des familles NOEFIL.

Une majoration d'**1€** sera facturée en cas de non réservation sur NOEFIL.

La garderie

Tarif : 1.10 € (facturation à la ½ heure) + 1.20 € le goûter

Le matin : de 7h30 à 8h35

Le soir : de 16h40 à 18h45

FACTURATION

Les frais indiqués seront facturés comme suit :

- **début octobre** : Contribution annuelle, restauration, voyage CM, atelier cuisine ...

- **Dans l'année** : sorties en car (sauf piscine et JMF)

Les factures seront téléchargeables sur NOEFIL.

MODE DE REGLEMENT

-**De préférence** : Le Prélèvement automatique mensuel : sur 10 mois, le 15 de chaque mois d'octobre 2025 à juillet 2026.

Pour les nouveaux inscrits, ou en cas de changement de domiciliation bancaire, les coordonnées bancaires doivent être transmises (le mandat de prélèvement sera généré et puis transmis à la famille).

-Le règlement par chèque

CONTRIBUTION

La contribution des familles est destinée à financer les investissements immobiliers et les équipements nécessaires à l'enseignement, ainsi que les dépenses liées au caractère propre de l'établissement défini comme établissement catholique d'enseignement.

Elle ne fera l'objet d'aucune réduction pour absence.

Tout mois commencé sera entièrement dû.

ASSURANCE

La Garantie Individuelle Accidents est souscrite pour chaque élève directement par l'établissement. Afin de vous informer plus précisément sur la nature des risques couverts par la Mutuelle Saint Christophe, chaque parent peut se connecter sur le site

www.saint-christophe-assurance.fr

REDUCTIONS

Réduction accordée en cas d'absence justifiée, pour maladie à partir de 2 jours d'absence consécutifs (avec certificat médical) :

- Restauration : le 1^{er} jour d'absence est facturé (car repas acheté par l'OGEC)

- Une réduction de 7€ sera appliquée sur la contribution à partir du 3^{ème} enfant, pour les familles ayant 3 enfants et plus scolarisés dans l'établissement.

Ecole Saint Edern

155, rue des écoles-29800 PLOUEDERN

Tel : 09.62.28.14.96 ou 07 82 87 18 35 /Email : ecole.stedern@wanadoo.fr